

**Contribution de Monsieur Jean-Robert PITTE**  
Délégué à l'Information et à l'Orientation auprès du premier Ministre

Bien des raisons expliquent qu'il soit aujourd'hui si difficile en France de bien s'orienter, de choisir la bonne formation permettant d'acquérir des compétences reconnues, les bases d'un métier et, pour finir, de trouver un emploi correspondant à ses goûts. Il n'est pas plus simple de changer de métier en cours de vie professionnelle, malgré l'évolution rapide du marché de l'emploi, du fait de la rapide évolution des techniques et de la mondialisation.

Pourtant, ce ne sont pas les organismes d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion qui manquent dans notre pays. Il existe plus de 8000 lieux physiques qui accueillent tous ceux qui sont en demande de conseil sur tous ces sujets. Les organismes dépendent de l'État, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux; beaucoup bénéficient de financements croisés. Le problème est que très rares sont ceux qui sont susceptibles d'accueillir tous les publics et de répondre à toutes les attentes.

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit de les coordonner et de permettre à tous les Français de bénéficier d'une information fiable, rapide et d'un conseil personnalisé.

Un service dématérialisé sera mis en place comportant un numéro vert et une adresse électronique permettant d'accéder très vite à toute l'information disponible avec une possibilité de dialogue électronique en temps réel (chat) ou différé (mail) avec un conseiller efficace.

En même temps, les organismes accueillant du public sont invités à se rapprocher, à collaborer et à faciliter le traitement des demandes de tous les usagers se présentant à leur porte, des collégiens aux pré-retraités. Bien entendu ce sont nos compatriotes les plus en difficulté qui devront faire l'objet du traitement le plus attentif. Les "lieux uniques" prévus par la loi seront des maisons communes rassemblant sous le même toit les organismes d'un même quartier, d'une même ville, d'un même bassin d'emploi, ou bien des réseaux régis par une convention et travaillant en étroite relation à cette même échelle de proximité. Ces "Pôles-Orientation-Métiers (POM)" devront sensiblement améliorer la situation actuelle, trop confuse. Leur labellisation sera prononcée par les préfets de région après avis des Comités de Coordination Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP).

C'est un beau chantier de dialogue entre les acteurs de l'orientation qui s'ouvre ; il impliquera l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants du monde économique.

L'objectif essentiel est de contribuer à diminuer le chômage des jeunes et de l'ensemble des actifs, à permettre aussi à chaque Français d'exercer la profession correspondant le mieux à ses goûts, à ses compétences et aux attentes du marché de l'emploi. La volonté existe chez tous les acteurs. Le moment est venu de travailler ensemble.